



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008



ISSN n° 1718-6552

PREMIÈRE PARTIE : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2007-2008

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

NOTRE MISSION : :

Travailler avec l'ensemble de la population ontarienne et établir des partenariats avec les entreprises et les gouvernements pour prévenir la pollution, assainir et protéger l'environnement afin d'améliorer la santé de la population, la qualité de notre environnement et la vitalité de notre économie.

OBJECTIFS :

Protéger la qualité de l'air, de l'eau et des sols de l'Ontario, afin de contribuer à la santé des collectivités, à la protection des écosystèmes et au développement durable, pour la population d'aujourd'hui et les générations à venir.

DÉCLARATION SUR LA VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Par ses activités, le ministère de l'Environnement (MEO) soutient la priorité clé du gouvernement de « **meilleure santé** » ainsi que les objectifs de « **prévention des maladies et promotion du bien-être** » et de « **réduction de la pollution environnementale** » qui y sont liés.

Le MEO fera preuve d'un fort leadership afin de :

- soutenir la priorité du gouvernement d'édifier des collectivités plus fortes et plus sûres;
- respecter les priorités et atteindre les objectifs globaux du gouvernement dans le domaine de l'environnement.

Le MEO contribuera à protéger la santé de la population ontarienne en réduisant la pollution dans la province par le biais des mesures suivantes :

- diriger l'élaboration d'une stratégie relative au changement climatique pour l'Ontario;
- réduire les émissions dans l'atmosphère de polluants provenant de sources ontariennes et contribuant au smog et participer à la résolution du problème de la pollution atmosphérique transfrontalière;
- élaborer et mettre en oeuvre de nouvelles normes relatives à la qualité de l'air;
- mettre en oeuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton;
- faire progresser le dossier de la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants pour l'ensemble de la province;
- collaborer avec le gouvernement fédéral en poursuivant la protection et l'assainissement des Grands Lacs;
- promouvoir une meilleure gestion des déchets; et
- améliorer la conformité et l'exécution.

Le MEO aidera à préserver la sécurité, la salubrité et la qualité de vie dans les collectivités de la province en :

- promouvant le réaménagement des sites contaminés;
- veillant à l'application des règlements relatifs aux friches contaminées;
- introduisant de nouveaux outils et stratégies de gestion des déchets.

Le MEO favorisera la participation de la population aux décisions gouvernementales par le biais du :

- registre environnemental, qui offrira un meilleur accès à l'information relative aux initiatives touchant l'environnement.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE L'ONTARIO

Le ministère de l'Environnement (MEO) dirigera les efforts de l'Ontario dans la lutte contre les changements climatiques.

Le MEO continuera d'appuyer la stratégie de fermeture progressive des centrales au charbon en faveur de sources plus propres d'énergie.

Le MEO collaborera avec les administrations américaines voisines dans la recherche de moyens de réduire la pollution atmosphérique transfrontalière.

Le MEO poursuivra l'application du Règlement de l'Ontario 419 afin de protéger la qualité de l'air à l'échelle locale, en ajoutant de nouvelles normes relatives aux polluants atmosphériques.

PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU EN ONTARIO

Le MEO a lancé le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable. Dans ce cadre, il fera des investissements, au cours des trois prochaines années, dans des mesures de sensibilisation, d'éducation et d'action précoce afin de protéger les sources d'eau potable dans les régions rurales de la province.

Le MEO œuvrera à mettre en application l'ensemble des 121 recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton. En mars 2007, 87 de ces recommandations étaient déjà appliquées et toutes les autres en cours de l'être.

Par ailleurs, le MEO investit dans l'assainissement et la durabilité des Grands Lacs dans le cadre d'une proposition de renouvellement de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs conclu avec le gouvernement fédéral.

Le MEO continuera de protéger les ressources en eau de la province en déposant des projets de loi pour interdire les détournements d'eau des Grands Lacs et imposer des droits que les utilisateurs commerciaux et industriels devront verser pour l'eau qu'ils prélèvent et utilisent.

Le MEO reste déterminé à préserver l'eau potable de la province en publiant le rapport de l'inspecteur en chef de l'eau potable et le rapport sur l'eau potable annuel du ministère.

RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

Afin d'encourager le détournement des déchets des lieux d'enfouissement, le MEO poursuivra ses efforts en vue de rationaliser le processus de recyclage de certains matériaux et de lancer des projets pilotes pour encourager les technologies novatrices dans le traitement des déchets et la conversion de certains types de déchets en combustibles ou carburants de remplacement.

Le MEO poursuivra sa collaboration avec Réacheminement des déchets Ontario afin de développer et de financer des programmes de réacheminement des déchets domestiques dangereux et des matériaux spéciaux.

Le MEO encouragera six municipalités – Toronto, Windsor, Hamilton, la municipalité régionale de Peel, London et Quinte – à mettre en oeuvre des projets pilotes de recyclage des déchets des immeubles d'appartements.

De plus, le MEO accordera une subvention au Conseil du recyclage de l'Ontario pour le développement d'une trousse documentaire sur

l'élimination du gaspillage pour les prochaines activités d'information communautaires et encouragera l'utilisation de sacs de plastique réutilisables.

RÉFORME DES FRICHES CONTAMINÉES

Le gouvernement annonce un ensemble complet de mesures législatives et d'autres réformes visant à éliminer les obstacles au réaménagement des friches contaminées tout en protégeant l'intérêt public.

CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACE DES RÈGLEMENTS

Le MEO continuera à utiliser l'éventail complet des outils de conformité et d'application des règlements, tout en renforçant l'intégration du risque et des stratégies axées sur le rendement pour améliorer la conformité aux lois environnementales. Le MEO évaluera et élaborera aussi de nouveaux outils pour encourager à dépasser la simple conformité et à améliorer les processus d'approbation.

Le MEO finalisera et mettra en œuvre les dispositions réglementaires en application du projet de loi 133 afin d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de déversements, de décharges illégales ou d'autres infractions et il réservera des fonds pour aider les collectivités à faire face aux conséquences des déversements.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

L'administration du ministère fournit un soutien stratégique au contrôle fiscal et à la surveillance de la gestion stratégique, notamment la gestion financière, les ressources humaines, la vérification, les opérations technologiques, les services juridiques, les communications et les services en français. Cela inclut aussi le nouveau Registre environnemental qui accroît la participation de la population aux décisions du gouvernement et rend l'information sur les initiatives environnementales plus accessible au grand public.

L'administration soutient aussi les besoins matériels du ministère en fournissant des services efficaces et efficaces. De plus, elle soutient le programme d'innovation du ministère qui encourage le partage des connaissances et identifie l'expertise scientifique et les meilleures pratiques afin de les incorporer dans les activités courantes du ministère et dans sa stratégie de prise de décision à plus long terme.

RÉSULTATS CLÉS DU MINISTÈRE

Le ministère a mis au point des mesures de la performance pour chacun de ses crédits. Voici les trois résultats clés :

- Réduction des émissions atmosphériques, y compris de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de composés volatils;
- Mise en œuvre des recommandations du juge O'Connor pour l'eau saine;
- Évaluation des sites de friches contaminées.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

- [Organigramme du ministère \(juin 2007\)](#)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (seulement la Partie IV sur l'Agence ontarienne des eaux)

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi sur la jonction des audiences

Lois sur les évaluations environnementales

Charte des droits environnementaux

Loi sur la protection de l'environnement

Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi sur les pesticides

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts

Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets

Loi de 1992 sur la gestion des déchets

Loi de 1992 sur l'Agence fiduciaire de régénération du secteur riverain

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	PRÉVISIONS 2007-2008 \$	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2006-2007 \$	CHIFFRES RÉELS 2005-2006 \$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	227 700	200 300	200 529
Tribunal de l'environnement	1,914,400	1,552,200	1 258 792
Comité consultatif sur les pesticides	195 600	143 500	173 119
Total - Organismes, conseils et commissions	2 337 700	1 896 000	1 632 440

*REMARQUE : Le ministère accordera 5 millions de dollars au Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en 2007-2008. Les renseignements financiers détaillés pour l'Agence ontariennes des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau figurent dans leurs plans d'activités respectifs.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2007-2008

	PRÉVISIONS 2007-2008 \$
FONCTIONNEMENT	300 965 199
IMMOBILISATIONS	23 673 000
Total - Fonctionnement et immobilisations	324 638 199

CRÉDITS ET PROGRAMMES		PRÉVISIONS 2007-2008 \$
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE		
Soutien à la gestion stratégique		57 989 500
	Total - Administration du ministère	57 989 500
AIR		
Réduction du smog et des toxiques atmosphériques		32 219 800
Air pur Ontario		20 244 100
Changement climatique		3 742 200
Air - Immobilisations		300 000
	Total - Air	56 506 100
EAU		
Assainissement de l'eau		98 912 100
Protection des sources d'eau		34 916 900
Gestion des éléments nutritifs		8 900 300
Eau - Immobilisations		9 373 000
	Total - Eau	152 102 300
DÉCHETS		
Gestion des déchets non dangereux		15 639 900
Gestion des déchets dangereux		12 368 800
Restauration des sols		10 966 900
Déchets - Immobilisations		300 000
	Total - Déchets	14 000 000
AJUSTEMENT DE CONSOLIDATION POUR RAO		5 000 000
CRÉDITS LÉGISLATIFS		64 699
Total - Fonctionnement et immobilisations		324 638 199

ANNEXE: RAPPORT ANNUEL 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2006-2007

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

DE L'AIR PLUS PUR

L'Ontario s'est joint à des partenaires américains pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière en déposant, auprès de la U.S. Environmental Protection Agency, des objections à son intention d'autoriser des émissions plus élevées par les centrales au charbon.

Le ministère de l'Environnement (MEO) impose des limites très strictes aux émissions dans sept secteurs industriels clés, et le système de déclaration des émissions industrielles de polluants atmosphérique a été amélioré.

Le règlement 419 est entré en vigueur, imposant des normes nouvelles ou actualisées pour 40 polluants atmosphériques susceptibles d'affecter la santé humaine.

Des améliorations ont été apportées au programme *Air pur Ontario* de mesure des émissions des véhicules. Le programme est désormais axé sur les véhicules les plus susceptibles de polluer. De plus, les normes d'émissions pour les camions et autobus à diesel ont été resserrées et comptent désormais parmi les plus strictes d'Amérique du Nord. Les véhicules hybrides ont été exemptés des essais exigés dans le programme.

Le MEO a harmonisé le système de déclaration des émissions de la province avec celui du gouvernement fédéral afin de maintenir le niveau élevé de protection de l'environnement de l'Ontario tout en permettant aux entreprises de faire des économies de temps et d'argent.

DE L'EAU PLUS SAINE

La *Loi sur l'eau saine*, qui vise à protéger l'eau potable de la source aux usagers, a été déposée.

L'inspecteur en chef de l'eau potable a publié son premier rapport annuel sur le respect des exigences provinciales en matière de protection de l'eau potable par les municipalités.

Le Règlement de l'Ontario 252 est entré en vigueur, assurant la sécurité des réseaux d'eau potable autres que résidentiels et des réseaux résidentiels saisonniers.

Les exigences ont été également renforcées pour les réseaux desservant des établissements commerciaux et ceux recevant du public.

L'Ontario a annoncé des investissements dans la protection des sources d'eau potable de la province.

Des améliorations ont été apportées au Réseau provincial de contrôle de la qualité de l'eau.

Le MEO a publié un plan pour la réduction des déversements industriels dans les cours d'eau de la province.

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Le règlement sur les restrictions touchant l'enfouissement des déchets est entré en vigueur, interdisant l'enfouissement des déchets dangereux non traités.

Le MEO a commencé des consultations sur les modifications à la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* afin d'assurer que les exploitations agricoles soient plus efficaces sur le plan de la protection de l'environnement.

Le MEO a mis en œuvre les derniers volets d'un programme progressif qui promeut le réaménagement sûr des friches contaminées.

AMÉLIORATION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le MEO a lancé des consultations sur une réforme en profondeur du processus d'évaluation environnementale recommandée par un groupe d'experts.

CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACE DES RÈGLEMENTS

La loi concernant les pénalités environnementales, qui impose des amendes aux pollueurs industriels en cas de déversement, a été adoptée. Tout l'argent perçu dans ce cadre sera versé dans un fonds spécial pour financer les travaux de nettoyage des déversements et de réparation des dommages environnementaux.

La Direction de la mise en conformité des secteurs a émis ses ordres finaux intimant aux installations industrielles de la région de Sarnia de se conformer aux lois environnementales.

DÉPENSES DU MINISTÈRE

	Chiffres réels 2005-2006 (en millions de dollars)

Fonctionnement	260,6
Immobilisations	13,0
Effectif (au 31 mars 2006)	2 064

Remarque : Les chiffres réels du ministère incluent les redressements de consolidation.

RÉDUCTION, RÉUTILISATION, RECYCLAGE ET CONSERVATION

Le MEO a introduit de nouvelles règles, en vertu du règlement sur l'évaluation environnementale des projets de gestion des déchets, qui améliorent les procédures et donnent aux municipalités et aux industries des outils plus efficaces pour la gestion des déchets.

Avec l'entrée en vigueur du Programme de consignation de l'Ontario (initiative « Bag it Back »), l'Ontario est devenu le premier territoire de compétence en Amérique du Nord à disposer à la fois d'un programme complet de recyclage « boîte bleue » et un programme de consignation.

Le MEO a modifié des règlements d'application de la *Loi sur la protection de l'environnement* afin de promouvoir les nouvelles technologies de gestion des déchets et de rationaliser le processus d'autorisation pour le recyclage de certains produits.

Le MEO a procédé à une consultation sur une ébauche de règlement qui interdirait l'utilisation d'huile usée comme combustible de chauffage; cette interdiction protégerait la qualité de l'air et encouragerait le recyclage.

Le MEO a publié un règlement qui jette les bases nécessaires pour permettre aux producteurs de gaz dangereux et de déchets domestiques spéciaux de mettre en place et de financer un programme de réacheminement de certains matériaux. Réacheminement des déchets Ontario est chargé de la mise en place et de l'administration de ce programme.

Par ailleurs, il a été annoncé que la province envisageait d'inclure la conservation et la protection de l'environnement dans le programme d'enseignement des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario. Mme Roberta Bondar a été chargée de diriger un examen de la façon dont l'environnement est enseigné dans les écoles de la province.

AMÉLIORATION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'Ontario a proposé des modifications au processus d'évaluation environnementale pour le rendre plus facile à suivre et pour accélérer la procédure dans le cas des grands projets d'infrastructure dont la planification environnementale est bien faite.

DÉPENSES DU MINISTÈRE

	Chiffres réels provisoires 2006-2007 (en millions de dollars)
Fonctionnement	280,9
Immobilisations	29,4
Effectif (au 31 mars 2007)	2 025

[ACCUEIL](#) | [RECHERCHE](#) | [NOUS CONTACTER](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) | [Avis importants](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007

Dernière mise à jour le 18 juillet 2007.